

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 19 septembre 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

450-09-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

451-09-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-France Beaudry

Appuyé de Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.2 **Finances et trésorerie**
 - 6.2.1 Dépôt du rapport de l'optimisation des ressources portant sur le

- processus de mise au rôle des permis et certificats
- 6.2.2 Remboursement d'un montant supplémentaire en capital de 458 000 \$ lors d'un refinancement
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Adoption d'une politique de remboursement des dépenses
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1907 concernant l'utilisation des pesticides, des engrais et des matières fertilisantes
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1908 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lots 6 023 747 à 6 023 749 - rue de Québec
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2022-126 / 403 rue du Sud
- 8.4 Autorisation de nomination des membres d'un comité consultatif dans le cadre d'un appel de propositions
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées – Rue des Textiles
- 9.2 Adjudication d'un contrat pour la réfection du bassin extérieur au parc Davignon
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Autorisation de signature - Unité de soutien technique du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowanville
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 12.2 Démission – Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 12.3 Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 12.4 Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Un citoyen questionne les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

452-09-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

453-09-2022

Dépôt du rapport de l'optimisation des ressources portant sur le processus de mise au rôle des permis et certificats

Considérant les dispositions prévues aux articles 108.2.0.1 et 108.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19);

Considérant le rapport de l'optimisation des ressources réalisé par Malette S.E.N.C.R.L portant sur le processus de mise au rôle des permis et certificats;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de l'optimisation des ressources réalisé par Malette S.E.N.C.R.L et daté du 21 mars 2022 portant sur le processus de mise au rôle des permis et certificats.

De transmettre le rapport à la Commission municipale du Québec dans les 30 jours suivant le présent dépôt.

Adoptée à l'unanimité

454-09-2022

Remboursement d'un montant supplémentaire en capital de 458 000 \$ lors d'un refinancement

Considérant que la Ville possède un emprunt au montant de 4 089 000 \$ venant à échéance le 21 novembre 2022 pour un emprunt contracté le 21 novembre 2017 en vertu des règlements 1750, 1751, 1711, 1777, 1819, 1835, 1836, 1837, 1853, 1855 et 1804;

Considérant qu'une émission d'obligation pour un refinancement et un nouveau financement est prévue le 31 octobre 2022;

Considérant qu'un remboursement anticipé de capital peut être réalisé lors d'un refinancement;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'affecter au remboursement de la dette venant à échéance le 21 novembre 2022 un montant supplémentaire de 458 000 \$ provenant du fonds général d'administration afin de ne pas refinancer le solde à l'échéance de

5 règlements d'emprunt visés par le présent refinancement.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

455-09-2022

Adoption d'une politique de remboursement des dépenses

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de se doter d'une politique afin d'établir les conditions d'admissibilité et de remboursement des dépenses notamment en lien avec les déplacements des employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que et les frais afférents;

Considérant que cette politique a préséance sur toute autre clause antérieure qui aurait pu régir le remboursement des dépenses des employés municipaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter la politique de remboursement des dépenses telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

456-09-2022

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1907 concernant l'utilisation des pesticides, des engrais et des matières fertilisantes

Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1907 concernant l'utilisation des pesticides, des engrais et des matières fertilisantes*.

Ce règlement a pour objet d'encadrer et réglementer, pour des raisons environnementales et sur tout le territoire de la Ville, l'utilisation des pesticides, des engrais et autres matières fertilisantes en interdisant et réglementant certaines catégories.

Madame la conseillère Marie-France Beaudry dépose le projet de *Règlement numéro 1907 concernant l'utilisation des pesticides, des engrais et des matières fertilisantes*. Adoptée à l'unanimité

457-09-2022

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1908 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)

Madame la conseillère Mélanie Gobeille, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1908 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)*.

Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement 1880 actuellement en vigueur afin de se conformer à la modification du règlement RM 330 de la MRC Brome-Missisquoi.

Madame la conseillère Mélanie Gobeille dépose le projet de *Règlement numéro 1908 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

458-09-2022

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 août 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

459-09-2022

Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lots 6 023 747 à 6 023 749 - rue de Québec

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), la Ville peut exiger une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors d'une demande de permis de lotissement visant la création d'un terrain ou plus;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement en vigueur, la contribution aux fins de parcs s'élève à 10% de la valeur ou de la superficie du site visé par l'opération cadastrale;

Considérant que la Ville peut exiger une contribution en terrain, en argent ou une combinaison des deux;

Considérant le plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 9 mai 2022, sous le numéro 9214 de ses minutes;

Considérant que le plan projet de lotissement vise la création de 10 terrains à construire pour des résidences unifamiliales isolées ou jumelées, dont 4 terrains étant assujettis à une contribution pour fins de parcs;

Considérant qu'il est recommandé une contribution de fins de parcs en argent, soit 24 000 \$ correspond à 10 % de la valeur marchande des lots identifiés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'exiger une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 24 000 \$ en argent, préalablement à l'autorisation de délivrance du permis de lotissement sur les lots numéro 6 023 747 à 6 023 749, conformément au plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 9 mai 2022, sous le numéro 9214 de ses minutes, le tout conformément aux dispositions du Règlement de lotissement 1842.

D'autoriser la trésorière à déposer le montant de la contribution dans le fond dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

460-09-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-126 / 403 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 septembre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-126 / 403 rue du Sud », datés du 8 septembre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-126 relative à la propriété sise au 403 rue du Sud, lot 3 356 618 cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation des nouveaux textes en lettrage blanc sur les bandes vertes existantes installées dans le bas des vitrines de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité

461-09-2022

Autorisation de nomination des membres d'un comité consultatif dans le cadre d'un appel de propositions

Considérant que la Ville a lancé un appel de proposition visant la cession d'un actif immobilier aux fins de construction d'un hôtel sur une partie du lot 3 798 803 dans la zone commerciale "Cc-2";

Considérant que les propositions reçues doivent être analysées par un comité consultatif dont les membres sont nommés par le directeur général de la Ville, et ce, conformément au document d'appel de proposition;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser M. Claude Lalonde, directeur général, afin de nommer, parmi les employés de la Ville, les membres du comité consultatif qui se penchera sur les propositions reçues pour la cession de l'actif immobilier formé d'une partie du lot 3 798 803.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

462-09-2022

Mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées – Rue des Textiles

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) sera adressée prochainement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MELCC ») par le promoteur pour le développement de la rue des Textiles;

Considérant que les débits d'eaux usées sanitaires engendrés par les

nouveaux projets domiciliaires doivent être comptabilisés dans le plan de gestion des débordements;

Considérant que la ville a approuvé via la résolution numéro 282-08-2015 d'inclure dans son plan de gestion des débordements tous les nouveaux débits d'eau usée;

Considérant que le débit sanitaire maximal proposé selon le nouveau plan projet de construction de 4 immeubles à logements (156 logements) d'habitation est de 0.91L/s.

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'intégrer le projet de construction à même ce plan de gestion des débordements, de manière à compenser le débit supplémentaire engendré par ce projet soit un débit de 0.91L/s.

De s'engager à réaliser la réalisation des interventions décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, le tout dans un délai maximal de cinq années après l'approbation de ce plan par le MELCC, le tout selon l'envergure des travaux à réaliser.

De s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur des divers bassins de drainage de la Ville visés par le plan de gestion des débordements, et ce, en incluant ceux des nouveaux projets d'extension des infrastructures municipales.

De ne pas s'opposer pas au projet.

Adoptée à l'unanimité

463-09-2022

Adjudication d'un contrat pour la réfection du bassin extérieur au parc Davignon

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du bassin extérieur au parc Davignon (appel d'offres no 17-INF-P-22), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que 2 soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes incluses)
Soucy Aquatik inc.	626 038,88 \$
Cimota inc.	1 133 320,07 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la réfection du bassin extérieur au parc Davignon (appel d'offres no 17-INF-P-22) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Soucy Aquatik inc. pour un montant total de 626 038,88 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement 1903 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 15 ans.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

464-09-2022

Autorisation de signature - Unité de soutien technique du Service de sécurité incendie de la Ville de Cowansville

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du protocole d'entente entre le Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie-Centre (CISSSMC) et la Ville de Cowansville pour l'unité de soutien technique;

Considérant que le CISSSMC et la Ville de Cowansville conviennent de modifier le protocole d'entente afin, notamment, de modifier à la hausse les frais d'utilisation de l'unité de soutien technique;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser des employés à signer pour et au nom de la Ville, tous formulaires, demandes ou autres documents relatifs à l'unité de soutien technique auprès du CISSSMC;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le directeur et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie-Centre (CISSSMC), tous formulaires, demandes ou autres documents pertinents et requis, relatifs à l'unité de soutien technique.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

465-09-2022

Démission – Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant que Florence Plamondon a remis à la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, le 28 août 2022, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la démission de Florence Plamondon à compter du 28 août 2022.

De remercier Florence Plamondon pour les services rendus à la Ville au cours de la dernière années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

466-09-2022

Démission – Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant que Loïc Therrien a remis à la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, le 10 septembre 2022, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter la démission de Loïc Therrien à compter du 10 septembre 2022.

De remercier Loïc Therrien pour les services rendus à la Ville au cours des 3 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

467-09-2022

Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Eva Freland rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Eva Freland à titre de « Surveillant-sauveteur » à compter du 24 septembre 2022, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures travaillées et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

468-09-2022

Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Gabrielle Gélinas rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Gabrielle Gélinas à titre de « Surveillant-sauveteur » à compter du 19 septembre 2022, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures travaillées et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

469-09-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.